

## Chauffage sol et sous-couches acoustiques : une mise en œuvre qui demande de l'attention

L'association d'un système de chauffage par le sol avec une sous-couche acoustique est une solution de plus en plus courante. Elle permet de conjuguer confort thermique et affaiblissement des bruits d'impact. Toutefois, sa mise en œuvre requiert une attention particulière pour garantir le maintien des performances acoustiques

Le nombre de projets d'immeubles à appartements prévoyant un chauffage par le sol est en augmentation constante. Nous constatons que sa mise en œuvre s'accompagne malheureusement de pratiques inquiétantes pour l'acoustique. Il est utile de rappeler un principe de base : la sous-couche acoustique pour chape doit toujours être posée en continu afin de bloquer la transmission des bruits vers les étages inférieurs. Le chauffage sol doit donc être intégré dans la chape sans percement de la sous-couche !

### Quelles sont les règles en vigueur ?

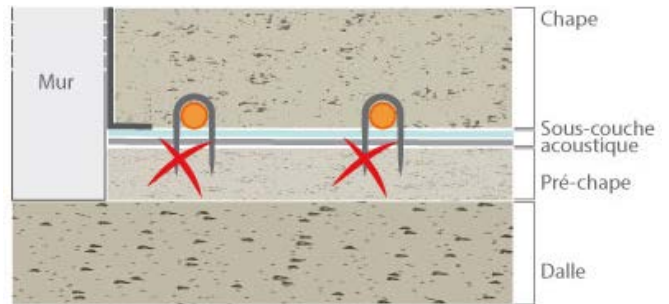
Dans la NIT 273 consacrée à l'installation des systèmes de chauffage par le sol, Buildwise précise que « Lorsqu'on utilise des agrafes, il est recommandé de ne pas traverser entièrement la sous-couche isolante, afin de ne pas générer, avec le plancher porteur ou la couche de remplissage, des points de contact susceptibles de réduire la performance acoustique du complexe plancher. »



Dans une publication du 1er octobre 2025 sur le thème « Conduites et chape flottante : quel impact acoustique? », Buildwise rappelle sur son site que « Les systèmes de chauffage sol doivent être placés au-dessus de la sous-couche résiliente. Les dispositifs de fixation ne peuvent pas perforer la sous-couche résiliente. [...] Il existe différentes techniques permettant de maintenir les conduites en place tout en préservant l'intégrité de la sous-couche résiliente, comme la pose d'un treillis ou d'une membrane structurée. »

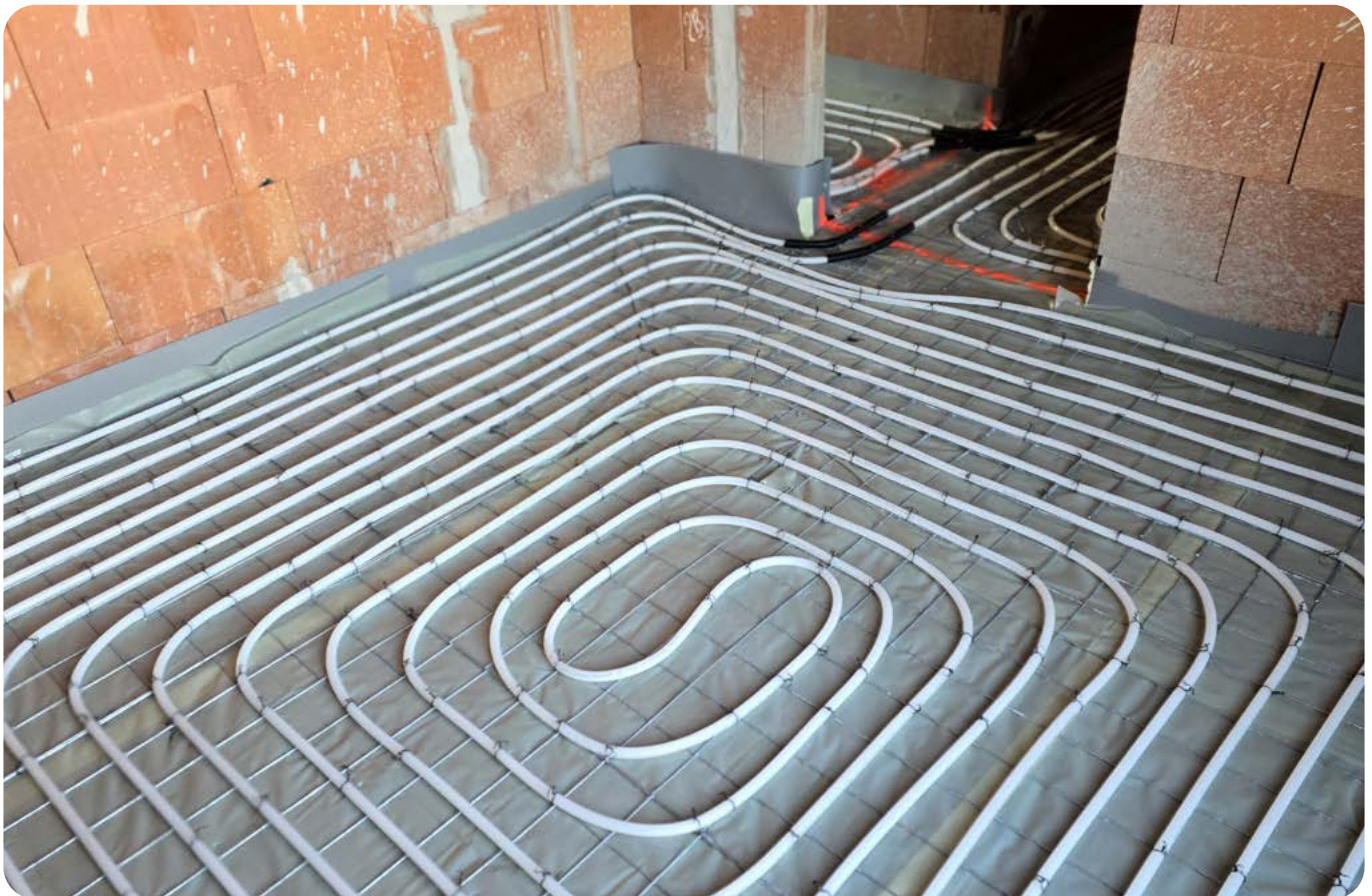
## La prudence est de mise

La norme acoustique belge NBN S 01-400-1 impose une exigence de résultats. La fixation du chauffage sol au travers de la membrane pourrait créer des conséquences acoustiques imprévisibles et irréversibles : pertes de performance, non-conformité du bâtiment, plaintes des occupants, litiges, etc.



Pour garantir un résultat durable et conforme aux exigences acoustiques actuelles, il est donc indispensable de sensibiliser tous les intervenants à cette exigence fondamentale : ne jamais percer la membrane acoustique !

Les conseillers techniques insulco sont à disposition des architectes pour toute question relative à la bonne mise en œuvre des sous-couches acoustiques pour chapes.



retrouvez toutes nos fiches techniques sur :

[www.insulco.be](http://www.insulco.be)

insulco srl • Z.I. Sud (1) • Rue Buisson aux Loups, 1a • 1400 Nivelles  
Tél : 067/41 16 10 • info@insulco.be • [www.insulco.be](http://www.insulco.be)

Les renseignements fournis sont le résultat d'études et d'expériences, ils sont communiqués de bonne foi, mais ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part ni engager notre responsabilité, même en cas de violation de droits de tiers. Nous ne sommes pas responsables du placement des produits. Édition 10/2025.  
Numéro d'entreprise: 0405.642.815 - RPM Nivelles

**insulco**  
insulation products